

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 27 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 02 février 2026

RESSOURCES HUMAINES - RENOUVELLEMENT DES MISES À DISPOSITION EXISTANTES DANS LE DOMAINE TECHNIQUE, VILLE DE NIORT ET CAN

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY pouvoir à Sophie BOUTRIT, Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas ROBIN, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Mélina TACHE pouvoir à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND pouvoir à Anne-Lydie LARRIBAU.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Alain CANTEAU, Thierry DEVAUTOUR, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Gérard EPOULET.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026

RESSOURCES HUMAINES - RENOUVELLEMENT DES MISES À DISPOSITION EXISTANTES DANS LE DOMAINE TECHNIQUE, VILLE DE NIORT ET CAN

Monsieur **Gérard LABORDERIE**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 512-6 à L. 512-9 et L. 512-12 à L. 512-15 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu l'accord des agents sur les termes des conventions ;

Considérant que les besoins du service le justifient ;

Il est proposé de reconduire la mise à disposition entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort de trois agents du Pôle Ingénierie Technique, dans les conditions précisées ci-dessous. Ces trois mises à disposition seront effectives à compter du 9 février 2026 pour une durée de 3 ans chacune, soit jusqu'au 8 février 2029 inclus.

Direction Patrimoine et moyens - Méthodes

Il est proposé de reconduire la mise à disposition de la Ville de Niort de l'agent occupant les fonctions de Directeur Etudes et projets neufs à la Communauté d'Agglomération du Niortais, à hauteur de 10% d'un ETP, afin de conduire la méthode de gestion de projets auprès des Directions et services de la Ville de Niort du Pôle Ingénierie Technique.

Direction Bâtiments et projets (BATIPRO)

Il est proposé de reconduire la mise à disposition de la Ville de Niort d'un agent de la Direction Etudes et Projets Neufs – Service des Bâtiments et Equipements de la Communauté d'Agglomération du Niortais, en vue d'assurer les fonctions de directeur Bâtiments et Projets pour la Ville de Niort, à hauteur de 75% d'un ETP.

Direction OPTIBATE – Service Maintenance et Entretien du patrimoine de la Ville de Niort

Il est proposé de reconduire la mise à disposition au profit de la Communauté d'Agglomération du Niortais de l'agent occupant les fonctions de Responsable du service Maintenance et Entretien du Patrimoine à la Ville de Niort, afin de disposer d'un temps partagé pour renforcer la restructuration du

Service d'Entretien du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération du Niortais relevant de son périmètre, à hauteur de 20% d'un ETP.

Pour ces mises à disposition, les modalités sont incluses dans chacune des trois conventions de mises à disposition établies entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais telles que jointes en annexe.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les conventions relatives à la mise à disposition de trois agents du pôle Ingénierie Technique entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les conventions jointes en annexe.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sonia LUSSIEZ

Gérard LABORDERIE

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué